

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1357
79 - Deux-Sèvres
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres

ASSOCIATION ENVIRONNEMENT ECHIRE ET ALENTOUR (AEEA).

Objet : défendre l'environnement et de protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, des sites et du patrimoine du département des Deux-Sèvres, du territoire de la Communauté d'agglomération de Niort et de la Communauté de communes du haut val de sèvres, et plus particulièrement des communes de Echiré, Saint-Gelais, Cherveux ; l'association se réfère à la Convention européenne du paysage ; défendre le cadre de vie, l'environnement, la propriété, la tranquillité, la santé et la sécurité des habitants du territoire de la Communauté d'agglomération de Niort et de la communauté de communes du Haut val de sèvres et des communes de Echiré, Saint-Gelais, Cherveux, contre tous actes et décisions intervenant en matière administrative, urbanistique, environnementale et immobilière ; sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'environnement par toutes campagnes d'information et d'action, et de former ses membres à la connaissance du patrimoine, des espèces animales et végétales et de l'environnement du département des Deux-Sèvres ; défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine, ainsi que les intérêts naturels, économiques, historiques et sociaux ; lutter, notamment par toutes actions en justice, contre les projets et installations des parcs éoliens dans le département des Deux-Sèvres, et particulièrement dans le périmètre de la Communauté d'agglomération de Niort et de la communauté de communes du Haut val de sèvres, projets qui sont incompatibles avec les sites remarquables, paysages, monuments, équilibres biologiques, espèces animales et végétales, et avec la santé et la sécurité des habitants ainsi qu'avec la sécurité et la salubrité publiques ; L'association se réfère notamment à cet égard à la Convention européenne des paysages ; prémunir la dégradation des ressources naturelles ; défendre l'application des lois et réglementations territoriales en vigueur ; favoriser le développement de projets utiles à la vie de l'Homme et respectueux des sites naturels et répertoriés ;

Siège social : CHATEAU DE LA TAILLEE, 372, rue DE LA TAILLEE, 79410 Échiré.

Date de la déclaration : 01 juin 2017.